

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2084

Edition du
22 juin 2015

DANS CE NUMÉRO

Toujours l'argent des dictateurs et de la corruption (Jean-Daniel Delley)
Quand la droite parlementaire persiste dans l'attentisme et la pusillanimité

Aide sociale: de nouvelles approches plutôt que des coupes (Marco Danesi)
Investir dans une démarche plus individualisée pour que l'aide sociale retrouve sa nature temporaire

Jacques Vallotton livre souvenirs et réflexions de journaliste sous la forme de l'autofiction (Pierre Jeanneret)

Jacques Vallotton, *Jusqu'au bout des apparences. Un Adieu au journalisme. Autofiction*, Vevey, Ed. de L'Aire, 2015, 301 pages (coll. Fortes têtes)

«Traduttore, traditore»: de l'affaire Ségalat (Jacques Guyaz)
D'un acquittement contesté à une condamnation critiquée

Toujours l'argent des dictateurs et de la corruption

Quand la droite parlementaire persiste dans l'attentisme et la pusillanimité

Jean-Daniel Delley - 21 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27772>

Le Parlement est-il frappé d'amnésie? Réponse affirmative si l'on considère les récentes décisions du Conseil national et du Conseil des Etats à propos respectivement du blocage et de la restitution des avoirs illicites des potentats et de la lutte contre la corruption privée. Oubliant déjà que, des fonds en déshérence au secret bancaire en passant par la concurrence fiscale, la Suisse, après avoir ignoré les avertissements, a dû céder sans gloire aux pressions internationales.

La Suisse se flatte de son rôle de pionnière dans le blocage et la restitution des avoirs mal acquis de chefs d'Etat déchus. Au cours des 15 dernières années, elle a pu transférer près de 1,8 milliard de francs volés à leurs pays par les cleptocrates au pouvoir. Des sommes déposées des années durant dans les banques suisses, jusqu'à récemment peu regardantes sur l'origine de ce pactole. Pour ce faire, le Conseil fédéral a agi par voie d'ordonnance en se référant à la [Constitution](#) de sauvegarder les intérêts du pays.

Il présente maintenant [un projet de loi](#) qui formalise une pratique vieille d'un quart de siècle. Le Conseil national a affaibli le projet sur toute une série de points, apparemment de détail, mais qui faciliteront

plus la tâche des potentats et de leurs avocats que celle du gouvernement. Et, cerise sur le gâteau du laxisme, une majorité bourgeoise, à l'exception des Verts libéraux et du PBD d'Eveline Widmer-Schlumpf, a édenté le texte en introduisant un délai de prescription pour la confiscation des biens acquis illicitement: si les actes illicites des prévenus sont prescrits, la confiscation de leurs biens n'est plus possible.

Un seul exemple: les faits imputés au dictateur haïtien remontaient à 1986; ils étaient prescrits pénalement en 2001. Or, vu la situation chaotique du pays, ses autorités n'ont pu déposer leur demande d'entraide judiciaire qu'en 2007. Avec cette nouvelle disposition, la Confédération aurait dû restituer ses avoirs à Duvalier. La majorité parlementaire a invoqué un principe de l'Etat de droit - la prescription pénale - pour laisser aux avocats helvétiques la possibilité de multiplier les recours et d'atteindre ainsi le délai de prescription, une activité par ailleurs fort lucrative. Alors même que la confiscation des avoirs ne relève pas du droit pénal, mais bien du droit administratif.

Dans le même temps, le Conseil des Etats s'est penché sur une [révision du Code pénal](#) incriminant la corruption

privée. Le Conseil fédéral propose que ce délit soit poursuivi d'office, sans plainte d'une personne lésée. Une courte majorité de sénateurs a fait le choix de la poursuite sur plainte si aucun intérêt public n'est touché ou menacé. Ce qui implique pour un procureur de faire préalablement la preuve qu'il y a intérêt public à poursuivre avant même d'ouvrir une poursuite pour délit de corruption. On voit la brèche ainsi offerte aux avocats, de la Fifa par exemple, qui pourront guerroyer des années durant avant même que le fond de l'incrimination soit abordé. Une manière de bagatelliser la corruption.

A jouer au plus malin, la Suisse n'a jamais tiré son épingle du jeu. Il a fallu des décennies pour que les banques admettent les revendications des ayants droit des fonds en déshérence ([DP 1411](#)). Le secret bancaire, non négociable selon Kaspar Villiger (2001), alors président de la Confédération, et bétonné pour les 15 prochaines années aux dires de Pierre Mirabaud (2005), président de l'Association suisse des banquiers, a conduit à toutes les dérives que peut susciter l'appât du gain ([DP 1944](#)), jusqu'à sa soudaine reddition.

Tous ces événements n'ont pas surgi du néant. Les signes avant-coureurs n'ont pas

manqué. Mais à chaque fois la Suisse a fait le gros dos ou joué l'indifférence. Jusqu'à se faire

imposer des règles nouvelles qu'elle a peu ou pas du tout contribué à élaborer. Et de se plaindre alors des pressions et

du harcèlement dont elle a fait l'objet...et dont elle porte l'essentiel de la responsabilité.

Aide sociale: de nouvelles approches plutôt que des coupes

Investir dans une démarche plus individualisée pour que l'aide sociale retrouve sa nature temporaire

Marco Danesi - 16 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27760>

L'aide sociale s'éternise, se prolonge, s'étire sans fin. Des familles, des cinquantenaires en bénéficient durablement. Des jeunes adultes s'y installent dès leur 18^e anniversaire. Dans notre pays en 2013, selon l'[Office fédéral de la statistique](#), 20% des cas en dépendent pendant deux à quatre ans; 10% de quatre à six ans et 15% plus de six ans.

Le constat embarrasse. D'aucuns réclament des réductions des allocations pour stopper le phénomène. En réalité, il faut imaginer des approches originales, adaptées aux profils particuliers de ces assistés.

Cet ultime filet contre la misère se veut temporaire, conçu pour surmonter un passage à vide ou une crise. Au fil du temps et des réformes, l'aide sociale a carrément changé d'appellation, voire de fonction. L'assistance publique d'antan a été convertie en revenu d'insertion, dans le canton de Vaud notamment.

Pourtant, malgré les intentions et les mesures déployées, une

partie importante des bénéficiaires ne retrouve pas l'emploi espéré, gage d'indépendance financière et sociale. L'aide sociale demeure ainsi l'unique ressource.

Le phénomène contribue à la hausse du nombre de personnes secourues. Les nouveaux cas sont plus nombreux que les dossiers clos. La croissance de la population fait le reste sans oublier les réformes restrictives de l'assurance-invalidité et du chômage, qui ont contribué à grossir les rangs des assistés aux dépens des cantons.

Ces chiffres, très médiatiques et alarmistes, méritent toutefois d'être relativisés: la proportion des bénéficiaires par rapport à la population totale reste stable, autour de 3%. Dans certaines régions, celle-ci amorce même une légère décroissance.

Les pourfendeurs de l'aide sociale, UDC en tête, n'en réclament pas moins coupes et diminution des prestations. Ils ciblent volontiers jeunes, étrangers ou présumés

profiteurs. Trop généreuses, les allocations n'incitent pas les bénéficiaires à retrouver un travail, clament-ils, en exigeant de sanctionner ceux qui abusent ou qui font preuve de mauvaise volonté.

Face à l'offensive, les institutions et les collectivités publiques ont entrepris de réviser les normes de l'aide sociale. On cherche à neutraliser les effets de seuil, qui pénalisent les salariés et avantagent les assistés. On recalcule les montants alloués sans toucher au minimum vital. On multiplie les contrôles contre les fraudes. Sur le plan politique, les responsables cantonaux et les Chambres fédérales s'interrogent sur une éventuelle harmonisation des pratiques. On discute aussi de nouvelles répartitions des coûts ([DP 2060](#)).

Cette agitation grandissante risque cependant de ne pas améliorer le sort des bénéficiaires au long cours de l'aide sociale, qui représentent un socle quasi incompressible. Dans le pire des scénarios, avec des moyens réduits,

quelques-uns finiront par recourir à des expédients plutôt que de se chercher un job. Les vies des autres – appauvris, isolés, souvent des ressortissants étrangers – deviendront encore plus précaires.

Ces cas nécessitent d'autres approches. Les instruments ordinaires de placement, les catalogues actuels des formations continues, les démarches de réintégration trop standardisées ne font pas le bonheur de ces personnes à la périphérie de la société et du marché du travail. Avant même d'espérer une réinsertion, il s'agit d'assainir leurs finances, de réhabiliter leurs comportements. Ensuite, on pourra viser des jobs «à bas

seuil». Du travail non qualifié mais qui sert à retrouver un cadre, un salaire, de la motivation et, peut-être, l'espoir de quitter l'aide sociale.

Sur le terrain, les cantons et les communes n'hésitent pas à proposer des programmes innovants. Vaud, sous l'impulsion des ministres socialistes, offre depuis 2006 des bourses d'études remplaçant le revenu d'insertion, destinées à la formation professionnelle des jeunes entre 18 et 25 ans (Forjad). En 2014, un programme similaire a été lancé en faveur des adultes de 26 à 40 ans (Formad).

De son côté, [Lausanne](#), gouvernée par une majorité de gauche et où le taux de l'aide sociale s'établit à 6,8%, expérimente depuis quelques mois un projet pilote qui associe assistants sociaux et personnel des Offices régionaux de placement. La capitale vaudoise a également élaboré un plan pour les jeunes en rupture. Objectif: créer des opportunités à la mesure des plus marginalisés et même de ceux qui tentent d'échapper à leurs responsabilités.

C'est sur la base des résultats de telles expériences que l'on pourra entamer un débat, moins idéologique, sur la meilleure façon de contenir le recours exclusif et persistant à l'aide sociale.

Jacques Vallotton livre souvenirs et réflexions de journaliste sous la forme de l'autofiction

Jacques Vallotton, *Jusqu'au bout des apparences. Un Adieu au journalisme. Autofiction*, Vevey, Ed. de L'Aire, 2015, 301 pages (coll. Fortes têtes)

Pierre Jeanneret - 18 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27766>

Jacques Vallotton est une figure connue du paysage médiatique romand. Il a été journaliste pour la télévision, la radio et la presse écrite. Retraité, libéré de ses obligations et de son devoir professionnel de réserve, il a décidé d'égrener ses [souvenirs](#), mais aussi un certain nombre de réflexions critiques sur son métier et sur les obstacles, voire la censure, que peut

rencontrer celui-ci.

Il le fait sous une forme originale et plaisante, et avec une plume alerte, renouvelant constamment l'intérêt du lecteur. En cela, il n'a pas oublié ses leçons de journalisme!

Ainsi donc, son personnage, dont il est question à la troisième personne (même si le

récit est explicitement autobiographique), quitte avec sa Renault Mégane la Maison de la radio à Lausanne. C'est le jour, ou plutôt la nuit, de son départ à la retraite. Et cette nuit de transition passée au volant, de la capitale vaudoise au village de Saint-Luc en Valais, va être ponctuée par une série de *flash-backs*.

Au fil de ses souvenirs, Jacques

Vallotton dénonce un certain nombre de tares qui affectent le journalisme. Avec une certaine nostalgie, il se remémore les temps anciens où «*la radio était alors comme une grande famille*» et n'était pas mangée par «*le terrorisme de l'immédiateté*», où la presse écrite n'avait pas encore entamé «*la dérive du sensationnalisme dans les journaux*». Mais les problèmes des médias sont aussi structurels et liés aux choix financiers des éditeurs.

Notons que les noms des personnes qui étaient ou sont sympathiques à l'auteur (de Michel Denériaz à Emile Gardaz, en passant par Léonard Gianadda ou le juge fédéral Claude Rouiller) apparaissent en clair; d'autres qui manifestement lui restent en travers de la gorge ne sont pas cités. A l'exception du financier et homme politique Christoph Blocher, qu'il a en exécution et auquel il consacre une percutante diatribe.

Jacques Vallotton dévoile – dans la mesure où elles sont souvent mal connues du grand public – une série d'affaires. Dans son collimateur, il y a surtout le «*grand vieux parti*» à l'époque où les notables radicaux tout-puissants géraient et contrôlaient le canton de Vaud, grâce à un véritable système de clientélisme et de copinage. Celui-ci permettait aussi que certaines affaires soient mises sous le boisseau. En clair, Vallotton dénonce ce qui s'apparentait à une censure de

la presse, de la radio et de la TV, par exemple à propos de la fameuse affaire Epurex et de la déconfiture de cette société d'épuration des eaux qui révéla (ou plutôt, à l'époque, ne révéla pas!) la «*politique du carnotzet et des petits copains*». Le lecteur apprendra aussi avec intérêt le pourquoi du bizarre tracé de l'autoroute A12 avec sa déclivité à 6%. Passées les frontières valaisannes, l'indéracinable PDC remplace le parti radical. Avec son cortège de collusions politico-économiques et de scandales, dont l'un, l'affaire Savro, est bien connu et l'autre tout récent.

Par ailleurs, les lieux traversés par l'autoroute, puis la route de montagne dans le val d'Anniviers, sont l'objet de nombreux rappels géographiques ou historiques. Mais l'auteur laisse aussi s'exhaler sa légitime colère contre des horreurs urbanistiques ou architecturales. A ce propos, nous ne résistons pas au plaisir de citer son jugement sur, ou plutôt contre le centre Vinorama à Rivaz, après la très discutée destruction des Moulins coopératifs qui étaient pourtant le témoin d'une autre histoire économique: «*Au bord de la rive, des vigneron mal renseignés ont construit un caveau de dégustation de style urbain, très design, enfoui comme un bunker alors que l'atout numéro un de la région, c'est son incomparable décor naturel. Une erreur! Un raté monumental où il ne lèvera plus son verre!*» (p. 37). Le passé évoqué par les lieux

traversés n'est pas toujours glorieux: ainsi l'immédiat après-guerre où La Tour-d-Peilz était surnommé Vichy-sur-Léman, tant les collabos en exil s'y pressaient...

Le parcours permet aussi des réminiscences littéraires ou picturales: Hodler, Jacques Chessex, le sculpteur Raboud, Graham Greene, Rilke, l'Ecole de Savièse et bien d'autres. Avec le risque que ce parcours se mue ici ou là en *Guide du Routard* ou *Guide Michelin*. L'auteur procède parfois par association d'idées: le hameau de Chamby rappelle le souvenir de Hemingway, qui écrivait ses livres et chroniques sur la fameuse petite machine à écrire Hermès Baby, laquelle permet d'évoquer la lamentable chute de l'empire industriel Paillard-Bole-Précisa... et le véritable délit d'initié qui accompagna sa fin.

Mais un personnage hante littéralement le narrateur et exerce sur lui une fascination, non dénuée cependant de distance critique: celui de Jean-Eugène Desadrets, syndic, conseiller d'Etat puis conseiller fédéral vaudois, pilier du parti radical, que chacun aura [reconnu](#) sous son pseudonyme. Vallotton décrit fort bien l'art oratoire de cet homme de contact, de discours, de cantines, mais aussi d'une véritable vision européenne: «*Son style ampoulé fait d'interminables périodes truffées d'incises paraîtrait bien désuet de nos jours, mais cela impressionnait en ce temps-là et dégagait un charme certain*» (p. 56). Il est

surtout question dans le livre d'une sombre affaire privée, liée au sexe, qui faillit mettre fin à la carrière de ce politicien d'exception. L'histoire se dévoile par bribes, apportant à l'ensemble du livre un certain suspense. En réalité, ce qui est en question ici, ce ne sont pas les écarts extra-conjugaux du personnage, mais la véritable conspiration du silence autour de cette affaire où pourtant il y avait eu mort d'homme. Certes,

impensable de nos jours où une presse populaire aux abois jette la vie privée en pâture à des lecteurs avides de détails croustillants. Ce n'est donc pas tant l'histoire privée de Desmarests qui est en cause, mais le *black-out* total autour de celle-ci. La «*consigne du silence*» fut alors totale pour «*étouffer le scandale*».

Il faut reconnaître aussi à Jacques Vallotton – par ailleurs grand amateur de marches et

ascensions en montagne – sa sensibilité à la nature, qui s'exprime par exemple dans les belles pages consacrées à une forêt sur les hauts de Saint-Luc.

Le livre n'offre pas de révélations sensationnelles ou absolument inédites. Mais il constitue, sous une forme agréable et vivante, un bel exercice de réflexion d'un journaliste sur son métier.

«Traduttore, traditore»: de l'affaire Ségalat

D'un acquittement contesté à une condamnation critiquée

Jacques Guyaz - 22 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27776>

Le 9 décembre 2010, la belle-mère de Laurent Ségalat décède à son domicile à la suite de blessures à la tête. Son beau-fils alerte les secours et il sera très vite soupçonné de meurtre. Ce sera «*l'affaire Ségalat*», qui a suscité d'innombrables articles de presse et pas moins de trois livres dont le dernier, rédigé par [Jacques Secretan](#), vient de sortir.

Comme l'écrit l'auteur, dans cette affaire, «*pas de preuves, pas de mobile, pas d'arme. Pas d'aveux non plus, et aucun antécédent de violence*». Laurent Ségalat sera acquitté en première instance avant d'être condamné par la Cour d'appel du canton de Vaud à 16 ans de prison, peine réduite à 14 ans par le Tribunal fédéral,

qui confirme le verdict de culpabilité. Laurent Ségalat vit aujourd'hui librement en France, son pays. La justice française a refusé en mai de cette année d'exécuter la peine prononcée en Suisse.

Dans son ouvrage vraiment intéressant, Jacques Secretan démonte point par point les arguments ayant conduit à la condamnation de Laurent Ségalat et en particulier l'utilisation faite des rapports d'experts concernant l'heure du décès. Sur les quatre experts entendus par la Cour criminelle et qui n'ont pas été convoqué par la Cour d'appel, deux d'entre eux avaient des conclusions qui pouvaient induire l'absence d'homicide de la part du prévenu. Le rapport du troisième était plus nuancé

et seul un expert, ne possédant pas en apparence les compétences adéquates, débouchait sur des conclusions compatibles avec l'hypothèse de la culpabilité du prévenu.

A moins d'une peu probable révision, celle-ci étant soumise à des conditions extrêmement strictes, Laurent Ségalat est coupable aux yeux de la justice et le restera. Toutefois, Jacques Secretan signale une importante erreur de traduction du rapport du gastro-entérologue zurichois Michael Fried, rédigé en allemand alors que c'est la version française qui a été utilisée par les tribunaux. Selon l'auteur, cette erreur a pu influencer le jugement de culpabilité de la Cour d'appel.

Dans toutes les affaires humaines nécessitant des traductions d'une langue à l'autre, les ambiguïtés sont inévitables et les conséquences peuvent être dramatiques. L'exemple le plus célèbre est celui de la [résolution 242](#) du Conseil de sécurité des Nations unies adopté en 1967 après la guerre des Six Jours au Proche-Orient. Les textes anglais et français font foi tous les deux. Le document en français mentionne le «*retrait [...] des territoires occupés*» et celui en anglais «*withdrawal [...] from territories occupied*», autrement dit «*de*» territoires et non pas «*des*». Naturellement Israël s'appuie sur la version anglaise et les pays arabes sur la version française.

Dans l'affaire Ségalat, un

paragraphe capital de l'expert zurichois cité à la page 93 du livre de Jacques Secretan a fait l'objet d'une erreur de traduction qui en change la portée. Il s'agit de déterminer l'heure du choc ayant entraîné la mort de Catherine Ségalat sur la base de sa vidange gastrique, du contenu de son estomac. Le texte en allemand mentionne que le traumatisme subi est un facteur entraînant l'arrêt de la digestion, alors que le texte français signale que ce facteur n'est «*pas quantifiable et sans pertinence*», ces mots se rapportant en fait au stress et à la peur dans le texte allemand. Dans le même paragraphe, l'expression «*nach dem Tod der Patientin*», «*après la mort de la patiente*», dont on conçoit qu'elle est importante dans un rapport médico-légal, a été omise par le traducteur.

Lorsqu'un texte a une valeur légale ou politique importante, sa traduction devrait-elle être confiée à plusieurs traducteurs indépendants les uns des autres ou à une vérification par un second expert de la traduction? Bien sûr il y a le problème des coûts, des délais, des contestations inévitables. Aucune solution n'est parfaite. Dans le cas des résolutions des Nations unies, les ambiguïtés de rédaction dans différentes langues sont souvent volontaires; il semble que ce soit le cas pour la résolution 242. Dans le cas de l'affaire Ségalat, il n'y a bien sûr pas de malignité, mais une relecture croisée par un autre traducteur aurait peut-être permis d'éliminer les erreurs et d'améliorer la qualité de la motivation du jugement.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Toujours l'argent des dictateurs et de la corruption

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a184>

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20140039

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20140035

<http://www.domainepublic.ch/articles/4338>

<http://www.domainepublic.ch/articles/19775>

Aide sociale: de nouvelles approches plutôt que des coupes

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26900>

<http://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/27364923>

Jacques Vallotton livre souvenirs et réflexions de journaliste sous la forme de l'autofiction

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1861>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Pascal_Delamuraz

«Traduttore, traditore»: de l'affaire Ségalat

<http://www.editions-monvillage.ch/?page=catalogue&art=livre&id=233>

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9solution_242_du_Conseil_de_s%C3%A9curit%C3%A9_des_Nations_unies